

Les mares sont de fantastiques micro-zones humides : supports de biodiversité, éléments clés de la trame verte et bleue, sans parler des multiples services qu'elles rendent à l'Homme ! Du fait de leur petite taille, elles constituent de magnifiques supports pédagogiques. Cependant, comme toutes les zones humides, les mares sont menacées... 90 % d'entre elles ont disparu au cours du siècle dernier (Sajaloli B. & Dutilleul C., 2001).

Organiser un événement annuel, à l'échelle nationale, dédié à ces milieux est l'occasion de mieux les faire connaître et de sensibiliser la population à l'intérêt de les préserver.

## Une fête, c'est-à-dire ?

C'est l'organisation annuelle de nombreux événements sur l'ensemble du territoire national : des ateliers, des sorties nature, des expositions, des conférences, etc. La Fête des mares a lieu, tous les ans, la première semaine de juin.

Les manifestations organisées permettent, par exemple, d'aborder la complexité de l'écosystème « mare », de découvrir sa richesse faunistique et floristique, de transmettre les pratiques de bonne gestion et de mettre en évidence les initiatives mises en place pour préserver ces milieux.



## Comment ? Et avec qui ?

La Fête des mares est coordonnée par la Société nationale de protection de la nature (SNPN) avec l'appui technique du Pôle-relais « mares, zones humides intérieures et vallées alluviales ».

Un comité de pilotage « Fête des mares » supervise l'organisation de l'événement. Il se compose des différentes structures chargées de sa coordination localement (par région ou par département) et des principaux partenaires nationaux qui se sont impliqués dans la démarche.



MILLE ET UNE MARES

2-10 JUIN 2018

#FDM2018

www.snnpn.com

## Devenir un partenaire local...

Être partenaire et proposer une manifestation dans le cadre de la Fête des mares vous permet de bénéficier de la promotion de l'événement ! Divers outils de communication seront mis à votre disposition :

- Le [portail national d'accès à l'information sur les zones humides](#) pour labelliser vos manifestations, cela vous permettra de gagner en visibilité et d'apparaître dans le programme national.
- Une application smartphone BaladOmarais qui recense les animations, les centres d'informations sur les zones humides les plus près de chez soi.
- Des supports de communication (affiches personnalisables pour annoncer votre animation, logos, flyers...)

Vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'organisation de cet événement en consultant

## VOTRE COORDINATEUR LOCAL

EMPLACEMENT A REMPLIR PAR LE COORDINATEUR LOCAL



MILLE ET UNE MARES

2-10 JUIN 2018

#FDM2018

www.snpn.com

## La coordination nationale



### Société nationale de protection de la nature

Pierre Ménard  
9, rue Cels - 75014 Paris  
Tél. : 01 43 20 15 39  
Courriel : pierre.menard@snpn.fr

La Société nationale de protection de la nature est une association reconnue d'utilité publique. Elle a pour mission de protéger la faune, la flore et les milieux naturels.

Son implication en faveur des zones humides est constante depuis des décennies !

La SNPN gère deux Réserves naturelles nationales en site Ramsar (Camargue et Grand-Lieu) et édite des revues scientifique (*Revue d'Ecologie – La Terre et la Vie*), technique (*Zones Humides Infos*) et de vulgarisation (*Le Courrier de la Nature*).

Elle participe à la coordination de la Journée mondiale des zones humides en tant que correspondant ONG de la politique de *Communication, éducation, sensibilisation et participation du public* (CESP) de Ramsar et co-anime le groupe thématique « communication » du Groupe national pour les milieux humides.

Enfin, depuis 2007, la SNPN travaille à la préservation des zones humides franciliennes. Entre autres, elle mène l'inventaire des mares d'Ile-de-France à travers un programme participatif « Si les mares m'étaient comptées » (<http://www.snpn.mares-idf.fr/>) et a lancé, en 2014, la première Fête régionale des mares !

## Avec l'appui technique



### Pôle-relais « mares, zones humides intérieures et vallées alluviales »

Porté par l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

44 rue Crozatier - 75012 Paris - Tel : 01 43 40 50 30 - [www.pole-zhi.org](http://www.pole-zhi.org)



Créés en 2001 dans la lignée du premier plan national en faveur des zones humides pour accompagner les initiatives locales en faveur de la gestion durable des zones humides, les Pôles-relais zones humides travaillent sur l'ensemble des thèmes zones humides.

Leur mission est de constituer un réseau d'acteurs concernés par la gestion et la restauration des zones humides et mutualiser et diffuser les connaissances et les bonnes pratiques pour agir plus efficacement pour la préservation et la restauration de ces milieux.

## Avec le soutien financier

